

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 portant le numéro 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure à l'adresse suivante :

2651, rue Bélair

sera soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, **du 8 mars à compter de 16 h au 23 mars 2021 à 16 h**. Par la suite, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande lors de sa séance du 6 avril 2021 à 18h30.

Objet de la demande de dérogation mineure

Cette demande de dérogation mineure est relative à une dérogation à l'article 81 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'exclure le 3^e étage du calcul du pourcentage de maçonnerie pour la propriété située au 2651, rue Bélair, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

Cette dérogation aura pour effet de permettre de remplacer la maçonnerie existante sur la façade du 3^e étage par un fini métallique mieux adapté pour un étage construit en retrait, et ce en dérogeant à l'article 81 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Consultation écrite

Toute personne intéressée peut participer à une procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires de la manière suivante :

- a) via le formulaire disponible sur le site internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - nom et prénom
 - adresse résidentielle
 - numéro de téléphone et/ou adresse courriel
- b) ou par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200, Montréal (Québec) H3N 1M3

Documentation

Au début de la consultation écrite, la documentation relative à la demande de dérogation mineure sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les consultations en cours ».

Vous pouvez également communiquer avec la Direction du développement du territoire : **514-872-7932**

Les commentaires et questions reçus seront compilés à l'intérieur d'un rapport de la consultation écrite qui sera rendu public sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 8 mars 2021

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers